



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf septembre, le Conseil municipal de la commune de Saint-Chinian dûment convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, à 19 heures, sous la présidence de Catherine COMBES, Maire, suite aux convocations qui lui ont été adressées le 23 septembre 2021, lesquelles convocations ont été affichées à la mairie trois jours au moins avant la séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 19

PRÉSENTS : (14) Mme Catherine COMBES, M. Alain GHISALBERTI, Mme Hélène TÊTELIN, M. Sylvain DÉCOR, Mme Marie-Claude MOTHE, M. Jean-François MADONIA, Mme Monique LEROY, M. Luc FOURNIER, Mme Corinne TRINQUIER, M. David MOUTON, Mme Julie BÉNÉZECH, M. Franck TEYSSIER, Mme Sandrine COUSTE, M. Lucien DUPRÉ

POUVOIRS : (3) Mme Sylvie MAURY à Mme Marie-Claude MOTHE, M. Clément CHAPPERT à M. Alain GHISALBERTI, M. Philippe MARCON à M. Sylvain DÉCOR

ABSENTS : (2) M. Bruno ENJALBERT – M. Patrice HANRIOT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Claude MOTHE

Après l'appel, Madame le Maire constate que le quorum est atteint.

1- Approbation du compte-rendu du 9 juin 2021

Le compte-rendu du conseil municipal du 9 juin 2021 avait été envoyé par courriel aux membres du conseil municipal.

Le compte-rendu du conseil municipal du 9 juin 2021 a été approuvé à l'unanimité.

2- Délégations du Conseil Municipal à Mme le Maire

Mme le Maire informe que le Code Général des Collectivités Territoriales a modifié de manière significative l'article L2122-22 en enrichissant et améliorant le dispositif légal, en l'adaptant aux besoins des collectivités pour la gestion de leurs affaires. Elle fait lecture de certains points qui ont été améliorés et d'autres qui ont été ajoutés. Elle précise que ces délégations sont accordées pour la durée du mandat du Maire. Elle doit rendre compte des décisions prises au titre des délégations accordées à minima tous les trimestres au conseil municipal.

Mme le Maire propose à l'assemblée d'adopter ces délégations et d'abroger la délibération du 13 juillet 2020 portant délégations de pouvoir du Conseil Municipal au Maire.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité.

3- Indemnités de fonction de Mme le Maire et des Adjointes

La cour des comptes nous a alerté lors de son audit car une erreur de saisie de l'indice terminal sur la délibération n° 2020-006 du 13 juillet 2020 concernant les indemnités de fonctions de Madame le Maire et des Adjointes s'est produite. Mme le Maire précise que cette rectification n'aura aucune incidence sur le montant perçu par les élus car le logiciel comptable était paramétré avec le bon indice depuis le début.

Mme le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal de se prononcer pour maintenir la date d'effet du 29 mai 2020 des indemnités de fonctions de Madame le Maire et des Adjointes et d'abroger la délibération du 13 juillet 2020.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité.

4- Carte Achat Public « CAP »

En raison de l'expiration du contrat de 3 ans lié à la Carte d'Achat Public, Mme le Maire propose de doter à nouveau la commune de cette carte afin de permettre des achats en ligne, de faciliter la commande publique et de limiter le nombre de mandats ; elle précise qu'en aucun cas elle sert à faire des retraits.

Mme le Maire propose à l'assemblée de contracter et de signer le contrat de la nouvelle Carte d'Achat Public auprès de la Caisse d'Épargne Languedoc-Roussillon pour une durée de trois ans.

Les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité Mme le Maire à signer le contrat.

5- Cession de parcelles à destination de jardins

L'ancienne municipalité a fait l'acquisition de parcelles nues en zone inondable pour la création de jardins. Mme le Maire rappelle à l'assemblée que la situation financière de la commune est déficitaire et afin d'assainir celle-ci elle informe que la parcelle AP 580 a été divisée en 7 lots en alignement des parcelles contiguës pour permettre aux propriétaires le souhaitant d'acheter une parcelle de jardin en prolongement de leur propriété. Le montant total de la vente des lots est de 20 635 €.

Mme le Maire demande à l'assemblée, après avoir pris connaissance de ces explications, d'approuver les cessions avec la mise à jour des données financières et parcellaires afin de conclure la vente.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité.

6- Cession d'un immeuble appartenant à la commune cadastré AB 358

Mme le Maire précise que le Conseil Municipal a voté la cession d'un immeuble de la commune par la délibération n° 2020-043 le 21 décembre 2020. L'estimation initiale du bien sis sur la parcelle cadastrée AB 358 « Ancien Hôtel Fraisse » 19, avenue de Saint-Pons se situait à 60 000 €. L'achat initial comportait l'immeuble et la parcelle utilisée comme parking. La vente a été conclue à 47 000 € avec charge à la commune de payer la commission agence pour un montant de 5 000 €.

M. Lucien Dupré demande à Mme le Maire le nom de l'acheteur, elle lui répond qu'elle n'a pas retenu son nom et qu'il y a une clause suspensive de signature du compromis au 11 octobre 2021. Au cas où la vente ne pourrait être conclue, un autre acheteur est intéressé.

Mme le Maire demande d'autoriser la cession de l'immeuble avec la mise à jour des données financières.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité.

7- Désherbage 2021 à la médiathèque Jules Verne

Mme le Maire informe l'assemblée qu'un certain nombre de livres de la médiathèque Jules Verne sont dans un état ne permettant plus une utilisation normale. Certains en mauvais état ou au contenu obsolète seront détruits ou si possible valorisés comme papier à recycler. Un nombre trop important d'exemplaires par rapport aux besoins seront proposés à des institutions (maisons de retraite, hôpitaux...). Elle propose de faire également des dons à la section AMF Téléthon afin qu'ils soient vendus au profit de l'action caritative. Il s'agit d'une procédure de désherbage pratiquée selon les règles de la médiathèque.

Mme le Maire demande à l'assemblée de valider les modalités de désherbage de la Médiathèque Jules Verne.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité.

8- Convention avec le CDG34 « Mission Archives »

Mme le Maire porte à la connaissance de l'assemblée que lors de la mise en place de la nouvelle municipalité en mai 2020 les archives de la mairie ont été trouvées dans un état non conforme. Cet état a été constaté par la « mission archives » du CDG34 à la demande de Mme le Maire. Lors d'une deuxième visite en juillet 2021 un diagnostic a été posé afin d'échelonner la mise en conformité. Le coût de l'intervention s'élève à 11 200 € TTC pour 55 jours, ce coût est important mais nécessaire et réglementaire.

Mme le Maire propose à l'assemblée de valider cette convention avec le CDG34.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité.

9- Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de Prévention et de Gestion des déchets ménagers et assimilés 2020

Mme le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2020 envoyé par le Président de l'EPCI et qui était joint avec la convocation du conseil municipal.

M. Franck Teyssier intervient pour dire qu'il a eu des retours de la population qui trouve la taxe pour le traitement des ordures ménagères élevée. Le mode de calcul n'est pas équitable puisqu'il ne prend pas en compte le nombre de personnes dans le logement.

Mme le Maire lui répond qu'il est nécessaire et utile de faire le tri sélectif pour diminuer la quantité élevée d'ordures ménagères ; ainsi le coût sera moins conséquent puisqu'il est calculé en fonction du tonnage.

M. Franck Teyssier demande à Mme le Maire où les déchets ménagers sont véhiculés ? Celle-ci lui répond que la Communauté des Communes Sud Hérault les achemine vers Valorbi à Béziers pour l'instant. Dans le futur, le traitement pourrait être fait plus loin et le coût serait alors plus élevé.

Mme le Maire demande à l'assemblée de prendre acte et précise que le rapport sera tenu à la disposition du public à l'accueil de la mairie.

Les membres du Conseil Municipal prennent acte à l'unanimité.

10- Incorporation au domaine public non cadastré des propriétés communales

Mme le Maire explique à l'assemblée que le Centre des Finances Publiques de Béziers a proposé de passer au domaine public communal non cadastré certaines parcelles appartenant aux biens propres de la commune. Il s'agit de petites parties liées à la voirie. Les parcelles AB 60, AB 81 et AB 544 ont été retenues.

Mme le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer les chemises 6463 N et les extraits de plans correspondants à ces trois parcelles.

Les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité Mme le Maire à signer les actes afférents à cette incorporation.

11- Subventions exceptionnelles aux associations

Mme le Maire demande à l'assemblée qu'une subvention exceptionnelle soit accordée :

- à l'association « la boule du Vernazobres » pour sa participation à l'organisation de Total Festum pour un montant de 750 € et,
- à l'association « Richesses du Saint-Chinianais » pour leur aide pour la maintenance de l'orgue Micot, patrimoine historique, pour un montant de 190,40 €.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité.

Divers points informatifs :

Mme le Maire informe sur divers points :

- Remboursement de la ligne de trésorerie :

A notre arrivée en mai 2020, il y avait deux lignes de trésorerie :

- une de 300 000 € au Crédit Agricole et
- une de 150 000 € à la Caisse d'Épargne

Grâce à la vente des maisons du quai La Trivalle, nous avons pu rembourser la somme de 120 000 € au Crédit Agricole.

Les prochaines ventes permettront de rembourser à priori une partie de la ligne de trésorerie de la Caisse d'Épargne.

- Convention de partenariat « Hérault Mobilités » :

Une convention de partenariat « Hérault Mobilités » a été signée entre le Département de l'Hérault et la Communauté des Communes Sud-Hérault. Elle doit permettre la mise en place d'aires de covoiturage, d'infrastructures cyclables et d'installation de services aux cyclistes ainsi que la promotion du dispositif d'autostop sécurisé et de covoiturage d'entreprises... et l'organisation d'animations de promotion de la mobilité active.

- FPIC 2021 (Fond national de péréquation des ressources intercommunales et communales)

La commune de Saint-Chinian percevra la somme de 52 621 € du FPIC 2021. La somme de 52 000 € avait été prévue dans le Budget Prévisionnel soit une différence en plus de 621 €.

- Attribution de la compensation définitive 2021 :

La commune de Saint-Chinian percevra la somme de 25 564 € qui avait été budgétisée pour 27 964 € soit une différence en moins de 2 400 €.

L'ordre du jour est épuisé la séance est levée à 19 h 54.

Secrétaire de séance
Mme Marie-Claude MOTHE

